

# Ville de Blainville sur l'Eau



## Compte rendu du Conseil Municipal Du 16 mai 2012

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie FARRUDJA - Marie-Louise HUSSON – Francine ROYER - Nathalie AHRACH - Chantal GODFROY - Huguette GABRIEL – Véronique MARCHAL – Nadine GALLOIS.

Messieurs : Daniel FREY - Jacques BOURGUIGNON - Jean-Marc HENRY – Alain GUILLEMENOT – Mickael ZANONE – Hervé CHAMEROY - Christian PILLER - Ghislain DEMONET - Olivier MARTET.

Avaient donné procuration : Madame Françoise SIMON à Madame Francine ROYER – Madame Caroline COULANGE à Monsieur Jacques BOURGUIGNON – Madame Martine CLAUSSE à Madame Anne Marie FARRUDJA – Madame Evelyne OUDIN à Madame Nadine GALLOIS – Monsieur Jean Luc HOCHSTRASSER à Monsieur Daniel FREY – Monsieur Patrick GONTIER à Madame Marie Louise HUSSON – Monsieur Bertrand DANIEL à Monsieur Mickaël ZANONE – Monsieur Michel MOREL à Madame Huguette GABRIEL – Monsieur Alain COLLET à Monsieur Ghislain DEMONET

Etaient absents et excusés : Madame Gaëlle BARBIER

Madame le Maire ouvre la séance et propose la candidature de Madame Véronique MARCHAL pour en assurer le secrétariat. La proposition est validée par le conseil municipal.

Le Compte-rendu du conseil municipal du 04 avril 2012 est soumis à l'approbation. Le compte-rendu est approuvé à la majorité (4 voix contre et 1 abstention).

### 1. Modification taux 2012

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une observation de Monsieur le Sous Préfet, concernant le taux de la taxe sur le foncier non bâti, qui a été voté lors de la séance du 04 avril 2012, et dont la variation constatée est supérieure à celle constatée sur le taux de la taxe d'habitation.

Il convient donc de rapporter la délibération du 04 avril 2012 et de voter les taux des quatre taxes d'imposition pour l'exercice 2012 de la façon suivante :

➤ Taxe d'habitation	<b>21.97 %</b>
➤ Taxe foncier bâti	<b>17.24 %</b>
➤ Taxe foncier non bâti	<b>25.20 %</b>
➤ CFE	<b>21.65 %.</b>

A la majorité, (4 abstentions et 1 voix contre) le conseil municipal rapporte la délibération du 04 avril 2012 et vote les taux des quatre taxes comme ci-dessus.

## **2. Convention de réservation**

Madame le Maire rappelle aux membres présents que l'OPH de Lunéville possède sur le territoire de la commune un parc de 129 logements à usage locatif pour lesquels le conseil municipal a accordé sa garantie pour les emprunts réalisés lors des différents programmes d'acquisition. En contre partie, l'OPH s'engage à mettre à disposition de la commune 20 % des logements. Il propose une convention de réservation de logements, en application de l'article R441-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, afin de déterminer les modalités de gestion de cette mise à disposition, de réservation et d'attribution de logements. Madame le Maire demande au Conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention de réservation de logements, avec l'OPH de Lunéville

## **3. Indemnité forfaitaire complémentaire pour élections**

Madame le Maire rappelle que certains agents territoriaux sont amenés à intervenir dans le cadre des différents scrutins organisés par la Mairie, et qu'à ce titre ils peuvent percevoir une indemnité forfaitaire en complément de leur traitement indiciaire.

Elle propose d'instaurer une indemnité forfaitaire complémentaire pour élections pour les agents attributaires de l'I.F.T.S, relevant des grades d'attaché et rédacteur à partir du 6<sup>ème</sup> échelon Elle propose également l'attribution d'I.H.T.S. pour le personnel qui ne peut prétendre aux I.F.C.E.

Après débat, le conseil municipal décide à la majorité (3 abstentions) d'adopter le régime indemnitaire complémentaire pour élection

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie les membres du conseil pour leur participation active et clôt la séance.

## **4. Réponses aux demandes de l'opposition**

Madame le Maire transmet l'organigramme des services, mis à jour.

Concernant les travaux sur le château d'eau du bois d'Einville, elle communique la réponse apportée par le Président du SIE.

## **5. Questions et informations diverses**

**Subvention DETR – Panneaux photovoltaïques - 80 239 €**